

Département de la VENDEE
Commune de CHAUCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation 23/05/2023 Nombre de conseillers - en exercice : 16 - présents : 11 - votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, Maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, CAILLON Elise, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick qui est arrivée pour le point n°2.

ABSENTS EXCUSÉS : BONNAUD Alain qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, PUAUD Aurore.

SECRETAIRE DE SEANCE : GRIS Christopher

N°41/2023 – Complexe sportif – Terrain multisports (city stade)

Agence Nationale du Sports « Programme des équipements sportifs de proximité » 2023 – Convention relative à l'utilisation et à l'animation entre la commune et les associations utilisatrices


Par délibération n°99 du 19 décembre 2022, le conseil municipal a décidé de réaliser un terrain multisports sur le parking du complexe sportif et de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sports dans le cadre du « Programme des équipements sportifs de proximité ».

Le dossier est en cours de finalisation au sein du secrétariat de mairie. Dans les pièces obligatoires à fournir par le porteur de projet, une convention relative à l'utilisation et à l'animation des équipements sportifs de proximité et en annexe un planning prévisionnel hebdomadaire des créneaux d'utilisation, signée par la commune et les utilisateurs de l'équipement, doit être jointe.

A cet effet, M. GRIS Christopher présente le planning prévisionnel envisagé et le cadre de la convention qui serait signée avec :

- Familles Rurales pour le centre de loisirs, l'accueil jeunes et l'activité multisports,
- Le club de football, FOJC (Football Olympique Copechagnière-Chauché),
- Le club de basket, BCCFVendée (Basket Chauché Chavagnes Saint-Fulgent Vendée)
- Le club de badminton, Chauché Badminton
- L'école St Christophe

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix Pour, valide le cadre de la convention présentée. M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, est autorisé à la signer, ainsi que tout avenant ultérieur.

| | |
|---|---|
| <p>AINSI VOTE, Pour copie conforme,</p> <div data-bbox="159 1747 638 1881" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Envoyé en préfecture le 31/05/2023 Reçu en préfecture le 31/05/2023 Publié le 03/06/2023 ID : 085-218500643-20230530-DELIB0412023-DE</p></div> | <p>A Chauché, le 31 mai 2023. Le maire : Christian MERLET</p> <p>Signé électroniquement par : Christian Merlet Date de signature : 31/05/2023 Qualité : Maire de Chauché</p> <p>Le secrétaire de séance :</p> <p>Christopher GRIS</p>  |
|---|---|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Département de la VENDEE
Commune de CHAUCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation 23/05/2023 Nombre de conseillers - en exercice : 16 - présents : 12 - votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, Maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, CAILLON Elise, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHAU Annick qui est arrivée pour le point n°2.

ABSENTS EXCUSÉS : BONNAUD Alain qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, PUAUD Aurore.

SECRETAIRE DE SEANCE : GRIS Christopher

N°42/2023 – QHE Le hameau des prés –Tranche 2 –SYDEV
Convention pour l'éclairage public


Compte tenu du planning de construction des habitations et des crédits prévus au budget primitif 2023, M. GRIS Christopher, adjoint délégué à la voirie et réseaux, en coordination avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et les entreprises, a planifié la réalisation des travaux de finition (voirie, espaces verts, éclairage public) en septembre-octobre prochain.

A cet effet, il présente la convention adressée par le SYDEV pour des travaux neufs sur l'éclairage public - Tranche 2 lotissement QHE Le Hameau des Prés.

| Nature des travaux | Montant prévisionnel HT des travaux | Montant prévisionnel TTC des travaux | Base participation | Taux de participation | Montant de la participation |
|--------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Travaux neufs | 15 868,00 | 19 042,00 | 15 868,00 | 100% | 15 868,00 |

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 15 voix Pour :

- valide la convention proposée par le SYDEV pour les travaux de neufs d'éclairage de la tranche 2 du lotissement QHE Le Hameau des Prés,
- autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} adjointe, à signer tous les documents liés à cette décision.

| | |
|---|---|
| <p>AINSI VOTE, Pour copie conforme,</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"><p>Envoyé en préfecture le 31/05/2023 Reçu en préfecture le 31/05/2023 Publié le 03/06/2023 ID : 085-218500643-20230530-DELIB0422023-DE</p></div> | <p>A Chauché, le 31 mai 2023. Le maire : Christian MERLET</p> <p>Signé électroniquement par : Christian Merlet Date de signature : 31/05/2023 Qualité : Maire de Chauché</p> <p>Le secrétaire de séance :</p> <p>Christopher GRIS</p>  |
|---|---|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Département de la VENDEE
Commune de CHAUCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation 23/05/2023 Nombre de conseillers - en exercice : 16 - présents : 12 - votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, Maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, CAILLON Elise, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick qui est arrivée pour le point n°2.

ABSENTS EXCUSÉS : BONNAUD Alain qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, PUAUD Aurore.

SECRETAIRE DE SEANCE : GRIS Christopher

N°43/2023 – Maison Perce-Neige –Extension du réseau d'eau potable




Convention de passage sur la parcelle AH 120 avec Vendée Eau

Par délibération n° 66 du 29 août 2022, le conseil municipal a décidé de prendre en charge l'extension du réseau d'eau potable afin de permettre la desserte du projet de la maison perce-neige.

Or, Vendée Eau ne peut pas implanter le réseau sur le domaine public départemental (voie lino ventura) comme prévu initialement et sollicite l'autorisation de le réaliser sur la parcelle AH 120 (allée piétonnière), propriété communale longeant cette voie.

A cet effet, une convention de passage doit intervenir pour formaliser cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix Pour, autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} adjointe, à signer la convention jointe en annexe.

| | |
|---|---|
| <p>AINSI VOTE, Pour copie conforme,</p> <div data-bbox="204 1480 691 1619" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Envoyé en préfecture le 31/05/2023 Reçu en préfecture le 31/05/2023 Publié le 03/06/2023 ID : 085-218500643-20230530-DELIB0432023-DE</p></div>  | <p>A Chauché, le 31 mai 2023. Le maire : Christian MERLET</p> <p>Signé électroniquement par : Christian Merlet Date de signature : 31/05/2023 Qualité : Maire de Chauché</p>  <p>Le secrétaire de séance :</p>  <p>Christopher GRIS</p> |
|---|---|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Département de la VENDEE
Commune de CHAUCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation 23/05/2023 Nombre de conseillers - en exercice : 16 - présents : 12 - votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, Maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, CAILLON Elise, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick qui est arrivée pour le point n°2.

ABSENTS EXCUSÉS : BONNAUD Alain qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, PUAUD Aurore.

SECRETAIRE DE SEANCE : GRIS Christopher

N°44/2023 – Restaurant Scolaire


Opération Bol de riz –Partenariat avec l'école St Christophe et l'APEL

Mme Myriam BARON, adjointe chargée du Restaurant Scolaire, rappelle que le 7 Avril dernier, la traditionnelle Opération Bol de riz était organisée au Restaurant Scolaire. La Société Restoria et la Commune étaient partenaires de l'école St Christophe pour cette opération.

Elle précise que 228 repas ont été servis. Au regard du bilan financier de l'opération, une subvention de 795.18€ peut être versée à l'APEL.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 15 voix Pour, décide d'attribuer une subvention de 795.18 € à l'APEL pour contribuer à la mobilisation lancée par l'école en faveur des enfants de Madagascar, via l'association RAVINALA qui œuvre pour les enfants et les écoles malgaches.

Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, est chargé du mandatement de cette dépense au compte 65748 du Budget Général (14900).

| | |
|---|--|
| <p>AINSI VOTE, Pour copie conforme,</p> <div data-bbox="159 1467 646 1612" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Envoyé en préfecture le 31/05/2023 Reçu en préfecture le 31/05/2023 Publié le 03/06/2023 ID : 085-218500643-20230530-DELIB0442023-DE</p></div> | <p>A Chauché, le 31 mai 2023. Le maire : Christian MERLET</p> <p>Signé électroniquement par : Christian Merlet Date de signature : 31/05/2023 Qualité : Maire de Chauché</p> <p>Le secrétaire de séance : Christopher GRIS</p>  |
|---|--|

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.